## LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelon- nement
9015.90	-Parties et accessoires		
9015.90.10	Des marchandises des nos tarifaires 9015.10.10, 9015.20.10,		
9015.90.20	9015.40.00, 9015.80.10 ou 9015.80.30	En fr. 10.3%	D C
9015.90.20	—Des marchandises du n° tarriaire 9013.80.20 ———Des marchandises des n°s tarifaires 9015.10.90, 9015.20.90,	10.3%	C
	9015.30.00 ou 9015.80.90	4%	С
9016.00	Balances sensibles à un poids de 5cg ou moins, avec ou sans poids.		
9016.00.10 9016.00.90	BalancesParties	10.2% 10%	C C
90.17	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.		
9017.10	-Tables et machines à dessiner, même automatiques		
9017.10.10	Machines à dessiner	4%	С
9017.10.20	Tables à dessin	13.1%	С
9017.20.00	-Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul	4.8%	С
9017.30.00	-Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	6.3%	С
9017.80	-Autres instruments		
9017.80.10	Règles et mètres souples; règles d'une espèce utilisée dans les écoles	10.2%	С
9017.80.90	Autres, y compris les curvimètres	7.1%	С
9017.90	-Parties et accessoires		
9017.90.10	Des marchandises du nº tarifaire 9017.10.20	13.1%	С
9017.90.20	Des marchandises des n°s tarifaires 9017.10.10, 9017.20.00, 9017.30.00, 9017.80.10 ou 9017.80.90	5 207	•
	7017.30.00, 7017.00.10 OU 7017.00.70	5.3%	C